L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, [illegible] DECEMBRE.

REVUE THEATRALE.

Miss Multon, comédie en trois actes de MM. ... M. Lingo dans le rôle de Bellin. — La Traviata. Mlle Gabrielle Moisset. — Verdi, ses habitudes: c'est un penseur. — La Juive. MM. Gueymard, Mayan, De Quercy, Mmes Madier et Lagye. — Le Trouvère. M. Devoyod. Les marteaux et l'enclume. Le bruit et le son. Le quadrille des Pompiers. La polka des Infirmités Humaines, la polka des Baisers.

La soirée théâtrale de dimanche dernier se composait de sept actes: trois de comédie, quatre d'opéra. On voit qu'il y avait de quoi satisfaire les personnes, qui, dans les choses du plaisir, tiennent à la quantité comme à la qualité, et celles de ce goût qui se trouvaient à l'Opéra, il y a huit jours, n'ont pu se plaindre de n'en avoir pas assez pour le prix de leur place. En Italie on se contente de trois ou quatre actes, et Dieu sait si l'on y aime passionnément les récréations de l'art scénique! cette sobriété nous paraît préférable pour bien apprécier les œuvres de l'esprit, surtout quand il s'agit de musique; mais tout le monde ne pense pas de même, et il en faut pour tous les goûts.

Le rideau s'est levé d'abord pour *Miss Multon*, jolie pièce de genre, espèce de comédie-drame où le rire et les larmes se succèdent par des transitions assez naturelles. M. Lingo y représente, avec beaucoup de bonhomie, un vieux professeur célibataire qui ne sait rien refuser à ses deux élèves, et qui s'entend mieux au latin et au grec qu'aux passions et aux intrigues du monde. Nous en avons connu quelques-uns de cette excellente pâte, et dire que M. Lingo les a ressuscités dans notre souvenir, c'est dire qu'il a bien joué.

Tous les autres acteurs appelés à paraître dans cette pièce, ont rempli leur mission consciencieusement et avec une sûreté qui a permis à l'action de se dérouler rapidement. Il en est résulté un ensemble dont le public a paru très satisfait.

Dans *La Traviata* qui succédait à *Miss Multon*, nous avons eu le plaisir d'entendre encore la voix jeune et argentine de Mlle Gabrielle Moisset. Nous ne ferons pas un crime à cette jolie artiste de se mettre à son aise, au milieu des passages de la partition qui seraient pour elle des difficultés périlleuses à aborder; il vaut certainement mieux passer à côté ou au-dessous d'un obstacle, plutôt que de l'affronter sans être sûre d'en triompher. Mais, on ne saurait le méconnaître, en simplifiant certains traits, en liant des notes piquées et en passant sous silence des *ut* syncopés, on ôte aux inspirations du compositeur quelque chose de leur relief, de leur coloris, de leur expression. Il en résulte une monotonie qui, lorsqu'elle se prolonge, engendre les inconvénients de l'uniformité.

Dans une vaste salle de théâtre, il y a toujours un certain nombre d'auditeurs, il est vrai, qui demeurent satisfaits, pourvu qu'une voix d'un timbre agréable leur donne l'esquisse des mélodies. Les jolis airs réduits à des contours plus faciles à saisir, se retiennent plus promptement, et on les fredonne avec un contentement secret en s'en retournant chez soi. Mais Verdi, en écrivant *La Traviata*, aspirait à plus que cela; il se proposait d'abord d'achever un ouvrage sérieux, très réfléchi, où chaque trait renfermerait une intention et produirait l'effet désiré. Dans la langue italienne qui contient tant d'expressions heureuses et pittoresques, le mot de *traviata* caractérise une femme, qui, sans être radicalement vicieuse, est sortie du droit chemin. Parfois le sentiment religieux l'y ramène, le plus souvent c'est le regret de la maison paternelle, et c'est aussi quelquefois un amour inconnu jusque-là, cet amour qui s'allume dans les parties les plus élevées de l'âme. Cette passion pudique et sainte est bien rare chez une *traviata*; on la rencontre pourtant de loin en loin, et alors elle présente un de ces spectacles qui apparaissent la grandeur de la nature humaine et la puissance de la beauté morale.

Malheureusement *La Traviata* qui s'est éprise de ce noble amour pour Rodolphe d'Orbel, portait en elle le germe d'une maladie qui ne se fût pas développée dans l'atmosphère d'une existence régulière, et dont l'éclosion a été provoquée par des veilles répétées et des plaisirs malsains. L'amour, en purifiant *Violetta*, lui rend le sentiment du bien et du beau; mais il est trop tard, et la jeune femme, après avoir gâté sa vie, ne peut goûter qu'une seule et dernière joie, celle de mourir, transfigurée et ennoblie, sous les yeux de celui qu'elle aime.

La Traviata de Verdi est donc à la fois la rédemption, par l'amour, de la femme égarée, et la rétribution réservée à son oubli des conditions normales dans lesquelles son sexe est appelé à poursuivre sa destinée.

Le compositeur n'a pas édifié cette œuvre d'une main hâtive et légère, mais bien après en avoir longuement médité la forme et la couleur. Verdi est aujourd'hui un homme de cinquante-sept ans. A peine en avait-il trente, que déjà le travail, l'habitude de la réflexion, la souffrance, avaient laissé de profondes empreintes sur son visage. Il s'occupait à un opéra bouffe, lorsqu'il perdit sa femme qu'il aimait beaucoup. A partir de cet événement, il se sentit porté de plus en plus au genre sérieux. Il a toujours mené une vie retirée et laborieuse; après la musique, la littérature est ce qu'il aime le mieux: c'est un penseur. Quand on interprète, ou que l'on écoute ses ouvrages, il n'est peut-être pas mauvais de connaître ces détails.

La reprise de *La Juive* a ouvert la semaine, M. Gueymard a été, dans le rôle d'Eléazar, ce qu'il avait été dans les autres, ce qu'il sera toujours, un homme expérimenté qui possède à fond la syntaxe de son art, et qui ne commettra jamais une infraction aux lois de la science du chant. Quiconque s'occupe de musique, amateur, élève ou virtuose, ne peut l'écouter qu'avec le plus grand profit.

La voix de M. Mayan a eu plus de résonnance lundi soir, que dans toutes les autres occasions où nous l'avions entendu. Mais cette résonnance était encore limitée entre deux échelons bien rapprochés, l'un de l'autre: avec le temps les franchira-t-elle? nous l'espérons, et, quand cela aura lieu, nous éprouverons le plus grand plaisir à le constater.

Léopold, l'amant de Rachel, a quelque chose de peu facile à chanter sous les fenêtres de sa maîtresse, en s'accompagnant de la mandoline. Mais M. De Quercy, que cette épreuve attendait au passage, a triomphé de l'obstacle en véritable amoureux qui ne doute de rien. Sans avoir l'air d'y toucher, c'est un fin routier qui connaît bien les secrets du champ de bataille; il sait, aussi bien que personne, qu'il y a des circonstances, où, pour parler aux oreilles, il faut en même temps parler aux yeux. Il ne s'endort pas sur place, soyez-en sûr; il y a même des moments où il a toute la vivacité d'un faon, et on a de la peine à le suivre dans ses évolutions.

Nous sommes-nous trompé, lorsqu'il nous a semblé que quelques intonations de Mme Madier, dans le haut, étaient un peu forcées et pas tout-à-fait irréprochables pour la justesse? Cette artiste est trop bonne musicienne pour ne pas nous prouver, à la prochaine audition, que nous étions dans l'erreur. Nous aurions à peu près les mêmes observations à faire à Mlle Lagye, au sujet du duo entre la princesse Eudoxie et Rachel.

Il faut faire une large part, nous n'avons pas envie de l'oublier, au goût de notre public qui [illegible] on lui donne souvent des ouvrages nouveaux. Cette exigence nuit beaucoup aux chanteurs; à peine commencent-ils à marcher vers la perfection, qu'il leur faut passer à l'interprétation d'un autre opéra. Mais le culte de l'art musical s'est considérablement popularisé à la Nouvelle-Orléans, et il viendra un temps où l'on verra grossir le nombre des amateurs qui se plaisent à écouter la même partition, jusqu'à ce qu'ils la sachent, pour ainsi dire, par cœur.

Pour terminer avec *La Juive*, il serait bien à désirer que les chœurs de femmes chantassent plus juste, et que des sons hétérodoxes sortissent moins souvent de cette partie de l'orchestre où domine le cuivre.

A la demande d'un grand nombre de personnes, *Le Trouvère* était redonné jeudi. Avec quel plaisir nous avons entendu, pour la troisième fois, M. Devoyod dans la romance—*Son regard—son doux sourire*—et que nous sommes heureux d'avoir à le dire! Comme cette musique italienne, si passionnée, si pleine d'âme, lui va bien! comme il l'interprète avec expression, simplement, sans le moindre embarras, sans l'ombre de l'effort! pas d'emphase dans le déploiement de ses puissances de sonorité, pas d'ostentation dans ses attitudes, rien de déclamatoire dans ses gestes.

Entendre chanter de la sorte est un régal délicieux pour l'esprit et le cœur. La musique, c'est l'ordre, c'est la mesure, c'est la régularisation du mouvement dans les sons gravitant autour d'une idée, ou plutôt autour du sentiment que fait naître l'idée: elle satisfait à l'un des premiers besoins de l'intelligence, celui de l'arrangement parfait des parties pour concourir à un tout harmonieux. Et, de plus, en produisant l'émotion par le son et le rhythme, elle fait dire au cœur ces choses intimes et mystérieuses, ces secrets si profonds et si délicats de notre nature que la parole seule, organe de l'esprit, ne saurait traduire.

Mais il ne suffit pas d'écouter les chanteurs, pour savourer les jouissances de la musique; il est nécessaire, en même temps, de prêter l'oreille à leur inséparable compagnon, à l'orchestre. Quels admirables effets d'orchestration dans ce *Trouvère* de Verdi! et cependant les moyens employés sont quelquefois d'une simplicité qui étonnerait, si l'on ne savait tout le parti que le génie sait tirer des données les plus élémentaires. Ainsi, dans tel passage où chante Azucena, l'accompagnement se compose de quelques coups d'archet, et les violons n'émettent guère que quatre ou cinq notes. Avec si peu de chose, le compositeur trouve le secret d'ébranler toutes les fibres de votre être sensible.

La raison en est que l'on peut appliquer aux sons ce que Boileau dit si justement des mots: chaque son mis à sa place a une valeur prodigieuse. C'est en vertu du même principe qu'un grand peintre, un Rembrandt par exemple, crée un chef-d'œuvre avec une palette sur laquelle il n'a étendu que quatre couleurs.

Malgré notre admiration pour le *Trouvère*, ou plutôt à cause même de cette admiration, nous n'avons jamais aimé les coups de marteau sur l'enclume, au deuxième acte. La percussion de masses de fer sur une masse plus grosse du même métal, ne produit que du bruit, et il arrive rarement que le bruit ne jure pas avec le son.

Nous croyons que là Verdi, chose regrettable pour un grand esprit, a sacrifié à une perversion du goût, qui, à une certaine époque, s'était introduite comme une maladie épidémique dans le monde musical. On avait vu le célèbre Musard, le plus laid des hommes, s'il n'en était pas le plus spirituel, et son rival, Julien, qui fit les délices d'un certain auditoire à Londres, introduire dans leurs orchestres le bruit de la locomotive des chemins de fer, le beuglement du taureau, le cri strident de la cigale, etc. Comme on ne s'arrête jamais en si beau chemin, le fracas des maisons qui tombent et la flamme qui siffle dans les incendies, émaillèrent agréablement l'immortel quadrille des *Pompiers*.

Le *crescendo* ne s'en tint pas au jet de la pompe; l'inépuisable Julien, pour sa fameuse polka — *Les Infirmités humaines* — inventa une suite de petites machines qui imitaient les différents bruits qu'on fait en éternuant, en se mouchant, en crachant, en toussant, etc. Enfin Musard fils, digne successeur de son père, eut la sublime idée, dans sa *Polka des Baisers*, de prescrire à ses musiciens de faire claquer, au moment donné, un bruit amoureux en appliquant la paume d'une main à leurs lèvres. Arrêtons-nous au *bacio* musical de Musard II, et laissons ce grand homme jouir en paix de sa gloire.

A. M.

FEUILLETON.

L'ANNÉE DU GRAND HIVER

— 1709 —

PAR ELIE BERTHET.

V.—Suite.

Cet homme marchait d'un pas assez mal affermi, et, comme nous l'avons dit, il chantonnait à demi-voix, s'interrompant par intervalles pour faire un soliloque, selon l'habitude des ivrognes. Il n'avait aucune défiance, et venait de passer sans le voir devant Dominique, quand celui-ci s'élança avec agilité, lui arracha sa lanterne, puis, au moyen d'un merveilleux croc-en-jambe, le renversa avant qu'il eût le temps de se reconnaître.

L'inconnu s'était approché pour empêcher qu'aucune violence sérieuse ne fût exercée contre le malencontreux Brin-d'Amour; mais Dominique n'y songeait pas, et, saisissant de nouveau son compagnon par la main, il l'entraîna vers une galerie latérale.

Tout cela s'était accompli si rapidement, avec tant d'entrain, que l'ivrogne, en s'agitant sur le sol blanchâtre de la carrière, ne pouvait se rendre compte de ce qui venait de lui arriver. Comme l'inconnu et son guide s'éloignaient, ils entendirent murmurer avec un étonnement comique:

—Sambleu! j'ai trop bu d'un coup et le pied m'a tourné.... Tiens! tiens! et voilà ma lanterne qui se sauve toute seule à présent!.... Tonnerre! il faut que je la rattrape.... Que dirait-on de moi si je ne la rattrapais pas, mille giberne!

Il essayait de se relever, mais il retombait aussitôt en jurant contre lui-même. Dès qu'on fut à une certaine distance, le gentilhomme dit à Dominique:

—N'y a-t-il pas à craindre que ce pauvre diable, qui me paraît assez inoffensif, ne se perde dans ces souterrains et n'y périsse misérablement?

Le jeune vagabond se mit à rire.

— Ce serait fort plaisant, répliqua-t-il; mais le camarade Brin-d'Amour, comme je vous l'ai dit, se trouve justement sur le passage des gens qui vont et viennent dans nos caves. Il le sait et demeurera bien tranquille.... Tenez, nous le rencontrerons plus.... je gage que le vieux coquin est déjà endormi, et qu'il ne se réveillera seulement quand quelqu'un butera contre sa carcasse!

L'inconnu avait trop de précautions personnelles pour insister beaucoup sur ce sujet. Il demanda au guide:

— Tarderons-nous à sortir d'ici?

— Nous tournons maintenant le dos à l'escalier de la rue d'Enfer où nous risquions de faire de désagréables rencontres; je vais vous conduire à une autre issue, moins commode, mais plus sûre et qui débouche en plein Paris, dans la rue Saint-Jacques.

— Soit; marchons.... marchons vite, au nom de Dieu!

Et ils continuèrent d'avancer en silence.

Du reste, la route qu'ils suivaient était assez difficile, assez périlleuse pour réclamer toute leur attention. A chaque instant ils traversaient des ateliers en mauvais état, dont les piliers effondrés, les ciels craquelés menaçaient d'une chute immédiate. Certaines galeries étaient obstruées par des éboulements; d'autres étaient envahies par des eaux transparentes dont rien ne trahissait l'existence avant que le pied s'y enfonçât. Ces vastes carrières, appelées aujourd'hui "les catacombes" et où règne un ordre si parfait, se trouvaient alors dans cet état de délabrement qui compromit plus tard la solidité d'une partie de Paris, et finit par attirer sur elles l'attention de l'autorité.

Dans ce lugubre labyrinthe où, malgré les indications multipliées, il est encore si facile de s'égarer de nos jours, une erreur pouvait avoir des conséquences terribles pour les deux coureurs d'aventures. Mais Dominique en connaissait les détours, et il se dirigeait au moyen de certains points de repère qui lui étaient familiers. Il ne montrait donc aucune hésitation, et malgré les difficultés nombreuses de la marche, on faisait beaucoup de chemin.

L'inconnu s'impatientait de la longueur du trajet, quand Dominique dit enfin avec un soupir de satisfaction:

—Nous y voici!

Rien n'annonçait pourtant un escalier; seulement, le corridor qu'on avait suivi jusque-là commençait à s'élever et la pente devenait de plus en plus roide. L'homme au manteau pensait qu'elle allait se continuer ainsi jusqu'à la surface du sol supérieur; mais le guide s'arrêta tout à coup.

En face d'eux, on voyait une ouverture à laquelle la pente aboutissait brusquement comme à un abîme. C'était un abîme, en effet; Dominique, pour rendre la chose plus manifeste, ramassa une pierre et la jeta dans la cavité où après un certain temps, elle tomba dans une eau profonde.

L'inconnu était stupéfait; sa stupéfaction se tourna bientôt en colère.

—Que signifie cette sotte plaisanterie? s'écria-t-il; ne m'avais-tu pas promis de me conduire à un escalier......

—L'escalier! mais nous y sommes...... Ah! par exemple je vous ai prévenu qu'il n'était pas commode!

—Te moques-tu de moi? Il y a ici une espèce de puits,.....

—C'est un puits véritable et c'est pourtant par là que nous devons sortir; vous allez voir.

Ainsi que le disait Dominique, l'ouverture béante était pratiquée dans la paroi d'un puits dont la partie supérieure s'élevait jusqu'à la surface de la terre, et dont la partie inférieure, remplie d'eau, descendait au-dessous du sol des carrières.

Le petit drôle, qui paraissait s'amuser beaucoup de l'étonnement et de l'inquiétude de son compagnon, saisit dans le puits une longue poutre, suspendue par en haut, et dit en ricanant:

—Voilà notre escalier.

La poutre, en effet, était traversée à intervalles réguliers par des chevilles et formait une de ces échelles flottantes, fort pénibles à gravir et fort dangereuses, mais employées encore de nos jours dans les carrières.

Dominique s'attendait à de nouvelles plaintes, de nouvelles protestations; il n'en fut rien. L'inconnu remit son épée au fourreau, ôta son balandras, le replia et le jeta sur son épaule, de manière à ne pas gêner ses mouvements. Cela fait, il assura son chapeau sur sa tête et dit avec calme:

—Monte le premier; je te suis.

Dominique, cligna des yeux, toujours convaincu que cette assurance ne serait pas de longue durée.

—Cette lanterne nous devient inutile, reprit-il; envoyez-la donc au fond du puits, afin qu'on ne la retrouve pas et qu'on ignore par où nous avons fait retraite...... Maintenant, à l'assaut!

Il posa le pied sur l'échelle et se mit à monter gaillardement.

L'inconnu, de son côté, n'hésita pas une seconde; il empoigna un des échelons, lança dans le haut la lanterne qui s'éteignit, puis, s'aidant des deux mains, il grimpa avec une agilité qui ne différait guère de celle du guide.

L'ascension, pourtant, exigeait une certaine expérience. On s'agitait au milieu des ténèbres, sur cette poutre branlante dont la hauteur semblait considérable; au moindre faux mouvement on devait être précipité dans le gouffre. Dominique, qui avait l'habitude de cet exercice et qui se mouvait avec une aisance parfaite, croyait l'inconnu bien loin au-dessous de lui, quand il le sentit à ses pieds. Piqué au jeu, il monta plus vite; mais il eut beau faire, son compagnon, non moins alerte, demeurait toujours à la même distance. Alors le malicieux vaurien imprima un violent balancement à la pièce de bois, sans s'inquiéter si leur sécurité à tous deux ne pouvait être compromise par cette imprudence. L'inconnu dédaigna de s'en plaindre et ne parut même pas s'en apercevoir.

On monta ainsi pendant dix minutes, et, dans cette obscurité profonde, on ne savait si la maudite échelle était près de finir, quand tout à coup à cet air lourd, humide et relativement chaud des souterrains, succéda l'air sec et glacial venu des hautes régions de l'atmosphère. Les deux grimpeurs, éclaboussés par leur rude travail, frissonnèrent; mais ce signe leur annonçait la fin prochaine de leurs fatigues, et ils redoublèrent d'énergie; aussi, quelques instants plus tard, atteignaient-ils l'orifice du puits.

Dominique Cartouche franchit le premier la margelle et sauta lestement à terre. Il se retourna pour regarder comment s'en tirerait son compagnon; déjà celui-ci avait imité sa manœuvre et se trouvait à ses côtés.

—Ah çà! mille-z-yeux! dit le vagabond dépité, vous êtes donc carrier?

—Non.... mais je suis chasseur et j'ai été soldat, répliqua l'inconnu.

Et il s'empressa de remettre son manteau, en promenant un regard rapide autour de lui.

Le ciel était toujours sombre et nébuleux; mais grâce à la blancheur éclatante de la neige, il était facile de s'assurer qu'on se trouvait dans une espèce de chantier encombré de pierres, de poutres, vermoulues et de matériaux de toute sorte.— Un petit toit délabré s'élevait au-dessus du puits, qui était dépourvu de l'appareil ordinaire pour puiser l'eau. Le chantier, du reste, paraissait abandonné, et devait être habituellement désert pendant le jour.

Mais l'inconnu n'était pas homme à donner beaucoup d'attention à ces détails.— Le souvenir des graves affaires qui exigeaient sa présence à Paris se réveilla, et il dit à Dominique:

— Allons! finissons-en.

(*A continuer.*)

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

CE BITTER est très remarquable par couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les [illegible] peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif,

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégorgé, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont senti déjà [illegible] en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre au lit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

naissantes de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse; avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties [illegible] sang se forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments assent du sang riche, il faut qu'ils soient bien digérés, bien élaborés. Elaborer et digérer [illegible] iments, tel est le rôle de l'estomac. Si le [illegible] n'a pas bien cultivé son champ, rien ne poussera. De même si l'estomac est malade il digérera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux?

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper par le quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes, très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti-fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur genre d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante [illegible] n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Excitez l'appétit, fortifiez l'estomac, enrichissez le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER. 21 sept—6m

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

SAINT-LAURENT, capt. Roussan, Samedi, 29 nov.
PEREIRE, capt. Danré, samedi, 13 décembre.
EUROPE, capt. Lemarié, Samedi, 27 décembre.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $125. Seconde cabine, $75.
Billets d'excursion à prix réduits.
Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York,
ou à [illegible] GRAND, Agent,
nov—12t. Gallier Court, Lettre H., N. O.

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, faisant le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Liverpool, et entre Glascow et New York, savoir:

LOUISIANA, de 2000 tonneaux, capt. Stewart.
MINNESOTA, 2000 .. capt. Hamlin.
ALABAMA, de 2400 .. capt. Flint.
PENNSYLVANIA, 2500 .. capt. Brase.
VIRGINIA, de 2500 .. capt. Sadler.
GEORGIA, de 2500 .. ..

Les steamers de cette ligne partent de la Nouvelle-Orléans pour Liverpool, directement, toutes les trois semaines.

Il recevra du fret et signera des connaissements pour le Hâvre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Des billets de retour, bons pour 12 MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.

Bons pour espèces sans charge extra.

Une servante de chambre et un médecin sont engagés sur chaque steamer. On n'a rien à payer pour leurs soins et pour les médicaments.

On vend ici des billets d'émigration aux personnes qui désirent les envoyer à leurs amis.

Ces steamers passent la barre en tout temps, sans détention.

Pour fret ou passage, s'adresser à
A. K. MILLER & CO.,
Au No 29 de la rue Carondelet,
8oct— Agents.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

POUR BRÊME,
via la Havane et Southampton.

Départ, DIMANCHE, 7 décembre, à 7 heures du matin.

Le steamer allemand KOELN. Capitaine RINGK.

quittera son quai, poteaux 41 et 42, Quatrième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour passage, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., agents,
5 déc—2t No. 42 de la rue de l'Union.

BREME

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Breme.	De la Nlle-Orléans.
Koeln	4 nov.	7 déc.
Strasburg	18 ..	21 ..
Hannover	2 déc.	3 janv—1874
Frankfurt	16 ..	17 ..
Koeln	12 janv-74	14 fév.
Strassburg	27 ..	28 ..
Hannover	10 fév.	14 mars.
Frankfurt	24 ..	28 ..
Koeln	24 mars	28 avril.

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambre......$150 en or.
Entrepont......40 ..
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambre......$150 en or.
Entrepont......45 ..
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambre......$35 en or.
Entrepont......15 ..

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Hâvre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.

Les magnifiques steamers de la compagnie:
Germania, Capt. Winzen,
Vandalia, Capt. Fanzen,
Saxonia, Capt. Nielsen,
arriveront comme suit—

	De Hambourg.	Du Hâvre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans.
"Vandalia."	Oct. 18	Oct. 24	Oct. 24/25	Novem. 26
"Saxonia."	Nov. 15	Nov. 18	Nov. 21/22	Décemb. 24
"Germania."	Déc. 12	Déc. 16	Déc. 19/20	Janv. 21/74

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Hâvre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour ils touchent à la Havane, à Santander, à Cherbourg, (éventuellement au Hâvre), pour embarquer ou débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.
De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, à Santander, ou à Hambourg:
Première Cabine, $150—Entrepont, $45.
Du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, de Santander à la Havane ou à la Nlle-Orléans:
Première Cabine, $150—Entrepont, $40.

On peut obtenir des billets de passage du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.

[illegible] qui sera transbordé en continent entre le Hâvre et Cronstadt.

MM. Focke Wilkens & Co., à Galveston, et M. Ernest Cucullu, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'aux lieux de destination pour du fret expédié de Galveston ou de la Mobile en transbordement sur les steamers de la Compagnie de la Nouvelle-Orléans.

Pour plus amples informations, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & Co., Agents-Généraux, 180, Rue de la Commune,
C. B. RICHARD & BOAS, Agents Généraux de Passage, 61, Broadway, New-York.
F. BROMBERG, Mobile, Agents pour le Passage. 3août—10m

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS.

Le steamer GEORGE CROMWELL, S. L. Clapp commander,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI 6 décembre, à 8 h. A. M.
Passage..........$30.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie Home d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1872, y compris les risques non expirés de 1871......$222,544 71
Primes sur risques d'incendie......$149,499 12
Primes sur risques de rivières......36,215 94
Primes sur risques de mer......36,829 65 —$222,544
En moins:
Primes remboursées......2,542 17
Primes sur risques non expirés en 1872......82,209 00— 84,751 17
Montant net des primes......$137,793 54
Pertes payées dans la même période:
Sur primes d'incendie......$48,920 53
Sur primes de rivières......11,541 00
Sur primes de mer......19,370 65
$79,831 18
Réassurances......9,205 25
Réfaction (rebate) au lieu de scrip......20,187 25
Taxes......5,823 20
Intérêt sur tous les scrips non encore payés, dépenses, escompte et intérêt......41,793 92—$156,840 30
$10,949 74
Réservé pour pertes non encore réglées, l'actif de la Compagnie est comme suit:
Encaisse......$54,941 41
Effets à recevoir, prêts sur gages......42,500 00
Effets à recevoir pour primes......9,054 12—$106,496 53
Comptes en voie de recouvrement......95,0,975
Propriété foncière au No 78 de la rue du Camp......80,000 00
Bonds de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nlle-Orléans......300,000 00
Actions de banques......47,035 00
Bonds de la Compagnie de l'Hôtel St-Charles......81,000 00
Actions de la Compagnie du Valette Dry Dock......5,000 00
Actions du Harbor Protection Company......1,140 00
Bonds de la Société de l'Odd Fellows Hall......5,000 00
Bonds de la Grand' Loge F. et A. M......5,000 00
Bonds de l'Agricultural and Mechanics' Fair Association......5,000 00
Actions de la Compagnie d'Assurance......5,900 00
Actions suspendues et compte de bonds......255,156 00
$878,665 48

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ALF. MOULTON, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 14 janvier A. D. 1873.
ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu ce 14 janvier 1873, ont adopté, à l'unanimité, la résolution suivante:
Il est résolu que Six pour cent d'intérêt sur tout le scrip non encore payé soient payés aux porteurs le 1er jour du dit scrip, à dater du 11 février 1873.
ALF. MOULTON, Président,
WM. M. PERKINS, Vice-Président
A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS:
A. Moulton, Adolph Meyer,
Wm. M. Perkins, S. J. Keith,
Augustus Block, Jno. T. Moore,
R. Hare, M. C. Randall,
B. M. Horrell, W. F. Tutt,
Jno. C. Rodgers, Geo. W. Roper.
14janv—1m

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer du Lac Pontchartrain et à basse pression CREOLE. Capitaine Hanover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin, le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi, et le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 h. P. M.

Le LUNDI et le JEUDI le steamer ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il partira de l'Old Landing, pour le retour le Mardi et le Vendredi, à 6 heures du matin. Il partira de Mandeville, tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera positivement pas requis de retard après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Louisbourg, le CREOLE ne l'abordera que quand le capitaine jugera pouvoir le faire sans danger.

C. M. SORIA, Agent.
1er mai Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ.
T. P. Leathers, capitaine, Sam-Ayles et C. Grice, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires. Le NATCHEZ reliera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY 117 Commune et G. D. HITE, 4 Tchoupitoulas.
7sept—6m

Paquebot hebdomadaire régulier d'Alexandrie et de la côte.—Pour Alexandrie, les débarcadères du Norman et de Barbin, le Wharf Boat de la Rivière Rouge et tous les débarcadères de la côte—Le bateau à vapeur LA BELLE, capitaine A. Bugna; commis, J. J. Dodd, partira tous les jeudis, à 5 h. P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. E. CARLIN, agent,
18 oct—3m au No 5 de la rue Delta.

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Grand Ecore.

Départ, LUNDI, 8 décembre, à 5 heures P. M. Pour les débarcadères Barbin et Norman, Alexandrie, l'embouchure de la Rivière aux Cannes, Grand Ecore, et tous les débarcadères intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur, d'un faible tirant d'eau, ST-MARY, capitaine John C. Mitchell, commis, Geo. C. Hamilton.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. E. CARLIN, 5, rue Delta,
BRITTON & EPPLER, 100, rue Commune,
LORD & McPEAKE, 46 de la rue du Camp.
4déc—

Pour Red River Landing, Tunica, le débarcadère Tunica, Hermitage, Port Hudson, Baton-Rouge, Plaquemine et les débarcadères intermédiaires. le paquebot

W. S. Pike,

de la malle des Etats-Unis, faisant le service deux fois par semaine—capitaine J. J. Brown, J. F. Muse, commis.—part tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M., pour Tunica.
J. E. CARLIN, agent, au No 4
31 sept—3m de la rue Tchoupitoulas.

Pour la Côte, Baton Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur B. L. HODGE, capitaine V. B. Baranco, F. Bergeron, commis, part de la Nouvelle-Orléans à tous les LUNDIS, à 5 hrs P.M., et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Retour: Il part de Baton Rouge tous les MARDIS et SAMEDIS soir, il part de Plaquemine et descend la côte le jour, tous les MERCREDIS et SAMEDIS.
14mai—9m

Nlle-Orléans, la Côte et Plaquemine.

Le bateau à vapeur ST. JOHN, capitaine James McElroy, commis, J. A. Comstock, part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: Il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, No. 30 de la rue Canal.

N. B.—Cette ligne de bateau-commerce aux voyages [illegible] par le 'ST. JOHN' qui fera son premier voyage MERCREDI prochain, 5 du courant.
2 nov—2m

Paquebots au-dessus de la ville.—Ligne de Jumel.

Pour Wall's Landing.—Le bateau au-dessus du chemin de fer de Bâton-Rouge, Grosse-Tête et de la Côte.

BART ABLE, capitaine Allen Jumel, commis J. A. [illegible], partira de la Nlle-Orléans les LUNDIS, à 5 heures P. M. et les VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Retour: Il quittera Wall's Landing tous les MARDIS et SAMEDIS soir.

LESSIE TAYLOR, capitaine M. Kenison — commis G. P. Work et H. E. Dunbar, partira de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.—Retour: Il quittera Wall's Landing tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. SINNOTT & ADAMS,
21 nov—1m No 11 du Commercial Place.

BAYOU LAFOURCHE.

Départ de la Nlle-Orléans, tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et les VENDREDIS, à 10 A. M. Le bateau HENRY TETE, J. DALFERES, capitaine; S. SEBECK et E. NICOLLE, commis.

Ce bateau recevra du fret pour la côte, jusqu'à Donaldsonville, et tous les débarcadères du Bayou Lafourche, jusqu'à Lockport et du Bayou [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. J. COMMEAUX, [illegible]
26oct—3m

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 10 heures A. M.

LIZZIE HOPKINS, Capitaine J. F. Aucoin, Commis P. A. Charlet.

Pour tous les atterrages de la côte jusqu'à Donaldsonville et du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux. Mais vu les eaux basses du bayou ce paquebot ne donnera des connaissements qu'avec privilège de transfert.

A son retour à la Nouvelle Orléans ce bateau fera ses voyages les samedis et mercredis en plein jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
16 juill—1an No 30 rue Conti.

Pour la Côte,—au dessous de la ville.—Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin.

Pour les Forts, la Station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur EMPIRE, neuf et fin marcheur, capitaine A. F. Junfreau, Commis, O. Canton, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nlle-Orléans tous les JEUDIS et LUNDIS, vers trois heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S. FERNANDEZ & CO.,
21 sept—3m No 125, de la rue Vieille Levée.

COMPAGNIE D'ASSURANCES —DU— COMMERCE (Commercial Insurance Company) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1873:
Incendie......$58,044 65
Mer......27,215 93
Rivières......83,956 55
$169,247 13
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873......12,464 79
181,711 92
En moins, primes non expirées le 31 mars 1873......16,813 77
$164,893 1
Payé, pertes par l'incendie......21,598 24
Payé, pertes sur mer......3,719 58
Payé, pertes sur les rivières......15,937 52
41,255 24
Payé, réfaction (rebate)......25,308 48
Payé, réassurance......6,094 25
Payé, primes remboursées......500 45
Payé, taxes......7,513 53
Payé, dépenses casuelles......2,651 14
Payé, loyer......4,090 35
Payé, dépenses, salaires, &c......15,358 48
103,984 07
En moins, profits et pertes et intérêt......25,056 12
78,027 90
Bénéfice net......$85,070 20

ACTIF.

Billets d'actions......$1 [illegible]
Effets à recevoir......[illegible]07,699 3
Meubles......4,933 9
Actions Harbor Boat......850 00
Bons de la ville......1,320 00
Effets en voie de recouvrement, net......37,958 02
En caisse......227,955 12
$396,786 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1873.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 16 avril A. D. 1873.
EDGAR GRIMA, Notaire Public.

Le 14 avril 1873, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de VINGT PIASTRES par action sur le capital de la Compagnie, dividende qui provient des bénéfices de l'année dernière et qui est payable aux bureaux de la Compagnie, à dater du 21, comptant sur toutes les actions payées; sur les actions non payées, DIX piastres par action à porter au crédit du paiement définitif des billets d'actions, et DIX piastres comptant. Il a été résolu de plus d'allouer 8 pour cent d'intérêt l'an sur toutes les actions payées comptant, de la date du paiement au 31 mars 1873.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de la commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

IMPORTATION DIRECTE.—Grand assortiment de Cigares, Cigarettes et Tabacs, à vendre à bon marché, chez

ED. L. ZELL, à l'angle des rues Canal et Carondelet, Nlle-Orléans.

Operas—Tom Police—Brevas—Culebras—Non plus ultra—Conchas—Londres Chico—Brevas Chicas—Pransados—Imperial Chico—Londres Fino—Londres Corto—Conservas—Victorias—Imperial Grande—Sublimes—Regalia Rey—La Reina Chica—Rotschilds—Regalia Chica Fina—Reina Victoria—Regalia Britanica—Queen Victoria.

Pure Havane:—Operas—Londres Fino—Campanas—Culebras—Regalia Chica Fina—Londres Chico—Pransados—Conchas—Victoria—Lanceolas—Londres Corto—Panetelas—Patriotas—Regalia Britanica—Regalia Londres. Melé—Londres Fino.

Domestic:—Media Regalia—Londres Chico—Londres Corto—Londres Especial—Reina Victoria—Londres Fino—Trabucos—Operas—Brevas—After Breakfast—Maravillas—Pransados.

N. B.—Expédition par express C. O. D.—Marchandises garanties correspondantes aux factures.—Prix les plus réduits du marché.—Les consommateurs de cigares, cigarettes et tabacs sont priés d'examiner notre stock avant de faire leurs achats ailleurs. 1 sept—

CHEMINS DE FER.

NEW ORLEANS, MOBILE AND TEXAS RAILROAD.

On and after November 16, 1873, trains leave as follows:
Mixed Train (daily except Sunday), at 8 A. M.
Through Express, daily, at 5 P. M.
Mixed Train arrives (daily except Mondays) at 3:15 A. M.
Through Express, daily, at 4 P. M.
Accommodation Train leaves Sunday, at 8 A. M. for Ocean Springs and intermediate stations. Returning, leaves Ocean Springs at 5:35 P. M. arriving at New Orleans at 9:10 P. M.
This is the shortest and most reliable route to New York and all Northeastern points. It is the only route running Pullman Palace Cars to Louisville, Lynchburg and Virginia Springs, without change.
For tickets and information apply at the office, corner Camp and Common streets, opposite City Hotel and at the Depot.
E. P. SHUTE, Gen'l Ticket Agent.
S. H. SCRANTON, Gen'l Sup't.
Jan 1 '73—1y

NEW ORLEANS, MOBILE AND TEXAS RAILROAD.

A partir du 16 novembre 1873, les trains partiront comme suit:
Train mixte, tous les jours (excepté le dimanche) à 8 h. A. M.
Train Express, tous les jours, à 5 h. P. M.
Le train mixte arrivera tous les jours (excepté le lundi) à 3:15 A. M.
Le train Express arrivera tous les jours à 4 h. P. M.
Le train d'agrément part le dimanche à 8 h. A. M., pour Ocean Springs et les stations intermédiaires. Il part d'Ocean Springs, pour le retour, à 5:35 P. M. et arrive à la Nlle-Orléans à 9:10 P. M.
C'est la route la plus courte et la plus sûre pour aller à New-York et dans les autres villes du Nord. C'est la seule ligne dont les WAGONS PULLMAN vont sans désemparer jusqu'à Louisville, St-Louis, Lynchburg et aux sources de la Virginie.
Billets à vendre coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel ainsi qu'au Dépôt.
S. H. SCRANTON, Surintendant-Général.
E. P. SHUTE,
1er janv— Agent général des tickets.

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit:

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Exprès	7.00 A. M.	Exprès	11.45 P. M.
Malle	5.55 P. M.	Malle	11.00 A. M.

Cette ligne est de beaucoup de milles plus courte et transporte les voyageurs, de plusieurs heures plus vite, à tous les points du Nord et de l'Est. C'est aussi la seule sur laquelle il y a des chars Pullman jusqu'à Louisville, et Saint-Louis, sans aucun changement. Il n'y a qu'un seul changement avant d'arriver aux principales villes du Nord et de l'Est. On achète les billets et obtient tous les renseignements au No 22 Camp, coin Commune, Nouvelle-Orléans.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur Général. 14jan—1an

Great Jackson Route.

Trains depart and arrive as follows: (From Depot foot of Calliope street.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7.00 A. M.	Express	11.45 P. M.
Mail	5.55 P. M.	Mail	11.00 A. M.

Accommodation discontinued.
This line is many miles the shortest, and many hours the quickest to all points North and East, and the only line running Pullman's Palace Sleeping Cars to Louisville and St-Louis, without change. Only one change to principal cities North and East. Tickets for sale and all information given at No. 22 Camp, corner Common street, New Orleans.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. Jan14—1y

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'ancien dépôt, rue des Champs Elysées, près la Levée—
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour......25 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville. heures A. M.	Départs du Lac. heures A. M.
7	7
10	[illegible]
Midi	[illegible]
P. M. [illegible]	P. M. [illegible]

Les Dimanches, les convois partiront toutes les heures, à partir de 2 h. P. M.
Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station de Gentilly doivent en avertir le conducteur avant le départ du convoi.
S. H. SCRANTON,
1avril— Surintendant-général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Des billets de commutation pour 500 milles à $15, et des billets pour toutes les stations sur le chemin, sont vendus au bureau des soussignés.

Tout fret doit être payé d'avance.

Le fret pour le chemin ou les débarcadères du Têche est livré à la Nlle-Ibérie, ou St-Martinville. Le fret pour tous les débarcadères du Bayou Vermillion, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de sept heures du matin à cinq heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.—Le fret 'via' l'embranchement de Houma est reçu pour les stations et plateformes, entre Terrebonne et Houma; pour et de tous les points du Bayou Terrebonne entre Houma et l'habitation de M. J. R. Bisland; pour et de tous les points du Petit Caillou, entre l'habitation de M. F. R. Bisland et celle de M. P. J. Pavy; et pour et de tous les points du Grand Caillou, entre l'habitation de M. P. J. Pavy et celle de M. Butler.

Dire "via Houma Branch" et marquer lisiblement la destination sur tous les colis.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 h.; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 3 heures.
27 mai— CHS. A. WHITNEY & CO. Ag.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DES — Marchands de la Nlle-Orléans, No. 104, RUE DU CANAL.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant—
Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1873, y compris les primes non expirées l'année précédente:
Sur risques d'incendie......$731,895 30
Sur risques de mer......92,630 18
Sur risques de rivières......182,563 44
Total des primes......1,007,088 92
En moins—primes non expirées......202,675 00
Montant net des primes, 31 mai 1873......804,413 92
Pertes payées:
Sur risques d'incendie......$132,778 38
Sur risques de mer......48,149 87
Sur risques de rivières......63,841 24
Taxes......23,392 92
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes......61,064 63
629,266 64
A déduire—intérêts moins dépenses......17,775 31—611,491 33
Bénéfices......192,922 59

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières......$128,371 15
Bonds de ville......307,050 00
Actions de banques et de chemins de fer......21,188 00
Billets garantis par hypothèque......404,292 30
Billets garantis......153,408 72
Effets à recevoir......46,673 79
Primes en voie de recouvrement......101,908 36
Bonds de l'Etat......1,500 00
Stock d'assurance......1,800 00
Actions du Vallette Dry Dock Comp......19,800 00
Actions de la Presse à Coton de la Levée......2,900 00
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company......4,000 00
Harbor Protection Company......1,500 00
Association de l'Hôtel St. Louis......5,000 00
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall......2,000 00
Bonds hypothécaires du Turners Association......5,000 00
Jugement sur billets hypothécaires......6,000 00
En caisse......171,417 14
Cie des steamers de la N.-O., de la Floride et de la Havane......8,000 00
Total de l'Actif......$1,386,209 46

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et souscrit pardevant moi, le 9 juin 1873.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de QUINZE POUR CENT, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1873—dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain. Egalement, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt à raison de DIX pour cent par an sur leurs actions.

— DIRECTEURS —
P. Maspero, David McCoard,
S. Z. Relf, L. F. Généres,
M. Puig, P. Fourchy,
P. S. Wiltz, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
10 juin—1.

GEO. MERZ. BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour. [illegible]—1an

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique, ETAT DE LA LOUISIANE,—VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, PAROISSE D'ORLEANS.

QU'IL soit connu que ce 30me jour d'août, de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-treize, pardevant moi, Charles Malin Emerson, notaire public dûment commissionné et assermenté dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, y résidant, en présence des témoins ci-après nommés et désignés, se sont présentées:

Les personnes ci-après nommées et soussignées, lesquelles ont déclaré que conformément à et en vertu d'un Acte de la législature de cet Etat, relatif à l'organisation de corporations pour des travaux d'utilité publique et pour d'autres objets, elles se forment, par les présentes, en une corporation obéissant aux réglements et aux stipulations contenus dans les articles suivants:

Nom, Titre et Domicile.
ARTICLE PREMIER.
Le nom de cette corporation sera "THE NEW ORLEANS BUTCHERS' HIDE AND TALLOW COMPANY;" le domicile en est établi à la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.

Objet, But et Citation.
ARTICLE II.
L'objet et le but de cette compagnie sont déclarés être et seront l'achat et la vente de peaux et de suif, la préparation des dits articles pour le marché. Les citations et tous les documents légaux devront être remis au président ou, en son absence, aux bureaux de la compagnie, entre les mains du commis stationné aux dits bureaux.

Capital et Actions.
ARTICLE III.
Le capital de cette compagnie sera de cent mille piastres divisées en quatre mille actions de vingt-cinq piastres chacune. Un dixième du montant des dites actions devra être payé au moment de la souscription, et un cinquième du reste devra être payé tous les trente jours. La compagnie pourra commencer ses opérations dès que mille actions auront été prises.

Directeurs, Actions, etc.
ARTICLE IV.
Les affaires de la Compagnie seront dirigées par un conseil de treize directeurs dont chacun devra posséder au moins dix actions. Les directeurs seront élus pour un an, à l'assemblée annuelle des actionnaires, laquelle aura lieu le premier lundi de janvier de chaque année. Ces directeurs exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient choisis. Si les directeurs n'étaient pas élus le jour désigné le fait ne devra pas entraîner la dissolution de la compagnie, mais les directeurs en fonction devront, par un avis d'au moins trente jours plus tard, à moins que les actionnaires présents à l'assemblée annuelle ne décident, par un vote, que l'élection aura lieu un autre jour. A toutes les assemblées des actionnaires, chaque actionnaire aura droit à un vote pour chacune de ses actions, jusqu'à vingt actions, mais aucun actionnaire n'aura droit à plus de vingt votes. Les votes pourront s'exprimer par procuration (proxy), mais le dernier devra être actionnaire.

Assemblées spéciales.
ARTICLE V.
Les assemblées spéciales des actionnaires seront convoquées par le président, à la demande, par écrit, d'au moins cinq membres, pour l'époque spécifiée, mais dix jours au plus et trois jours au moins à partir de la date des avis. Les convocations d'assemblées devront être adressées à chaque actionnaire ou publiées dans deux des journaux quotidiens de cette ville.

Officiers, etc.
ARTICLE VI.
Les directeurs éliront un d'eux-mêmes président et un autre vice-président. Ils éliront également un secrétaire, qui devra tenir les livres, et un trésorier. Le président présidera toutes les réunions de la direction et toutes les assemblées des actionnaires. En son absence, le vice-président présidera, et, en l'absence des deux, un des membres présents sera appelé à présider. Les directeurs pourront remplir toute vacance qui pourra survenir dans la direction.

Réunions des directeurs, etc.
ARTICLE VII.
Les directeurs se réuniront toutes les semaines, au moins, aux bureaux de la compagnie, et à une heure fixée. Ils auront le pouvoir de nommer tous les employés, de les destituer à leur gré, de fixer leurs salaires et leurs gages.

Transfert d'actions et responsabilité.
ARTICLE VIII.
Les transferts d'actions devront être faits sur les livres de la compagnie, en personne ou par procuration, mais aucun transfert ne sera permis s'il est dû un montant quelconque sur les actions, sans le consentement des directeurs. Les actionnaires ne seront pas responsables des dettes de la corporation au delà du montant de leurs actions. Il ne pourra être fait aucun transfert quelconque sans le consentement des directeurs.

Pouvoirs de la Corporation.
ARTICLE IX.
Cette Corporation aura le pouvoir et la jouissance de succession, en son nom de Corporation, pendant la période de vingt-cinq ans; elle pourra contracter, poursuivre et être poursuivie en justice; elle pourra faire et employer un sceau de Corporation, de casser, changer et amender le dit sceau à son gré; posséder, acheter et aliéner toute espèce de propriétés, mobilières et immobilières, et, par son conseil de direction, d'ordonner et d'établir les réglements nécessaires et convenables, pourvu que les dits réglements ne soient pas contraires à la constitution et aux lois de cet Etat, des Etats-Unis et aux réquisitions de cette charte.

Arrérages.
ARTICLE X.
Si un actionnaire refusait ou négligeait de payer ce qu'il doit sur ses actions, dans les soixante jours qui suivront un avis à cet effet, les directeurs auront le droit de vendre les dites actions et d'en porter le produit net au crédit du délinquant.

Accès aux Livres, &c.
ARTICLE XI.
Les actionnaires auront accès aux livres de la compagnie à toute heure raisonnable, et il sera fait une balance, pour examen, tous les trois mois.

Dividendes.
ARTICLE XII.
A l'expiration de chaque année commerciale, ou plus souvent si les directeurs le jugent convenable, il sera déclaré et payé, sur le bénéfice net, tels dividendes que la direction jugera de l'intérêt de la compagnie de déclarer et payer après avoir mis en réserve un surplus suffisant pour faire face aux besoins et aux opérations commerciales de la compagnie.

Directeurs actuels.
ARTICLE XIII.
Jusqu'au premier lundi de janvier 1874 et jusqu'à ce que leurs successeurs soient choisis et aient qualifié, les actionnaires dont les noms suivent constitueront le Conseil de Direction—J. Berthin, A. Duchiron, A. Mailhes, L. Duclos, J. Dubarry, P. Lacaze, H. Theze, B. Dabat, P. Cestac, M. Lannes, J. Soubde, J. Bernichan, P. Lozes. Ils ouvriront des livres de souscription au capital de la compagnie aux époques et aux lieux qu'ils indiqueront.

Amendements à la Charte.
ARTICLE XIV.
Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou amendé ou la compagnie pourra être augmentée à une assemblée générale des actionnaires, laquelle devra être convoquée à cet effet après trente jours d'avis publié dans deux journaux quotidiens de la Nlle-Orléans. A l'assemblée ainsi convoquée, cette charte pourra être révoquée et la compagnie pourra être dissoute par un vote des trois quarts des actionnaires.

Dissolution et Liquidation.
ARTICLE XV.
A l'expiration de cette charte, soit par limitation soit par un vote, ainsi qu'il est dit dans l'article précédent, les affaires de la Compagnie seront liquidées par trois commissaires nommés par les Directeurs. Un de ces commissaires pourra être appelé à remplacer [illegible] actionnaires ou non directeurs.

Le nom et l'intérêt de chacune des parties à cet acte et à la première souscription sont comme suit:

Membres de la Corporation.	Actions.
J. Berthin	Deux cents.
P. Cestac	Deux cents.
B. Dabat	Deux cents.
A. Duchiron	Cent.
M. Lannes	Soixante.
H. Theze	Quarante.
L. Duclos	Quarante.
J. Bernichan	Vingt.
A. Mailhes	Douze.
J. Dubarry	Vingt.
P. Lacaze	Dix.
P. Lozes	Vingt.
J. Soubde	Vingt.

Et autres.

Fait et passé à la Nlle-Orléans, comme ci-dessus, les jours, mois et année ci-dessus mentionnés, en présence de Dominique Dumestre et de Louis Barthet, témoins d'âge compétent, résidant en cette ville, lesquels ont signé leurs noms avec les dits apparens, et moi notaire, après avoir lu le tout.

Original signé: J. Berthin, P. Cestac, B. Dabat, A. Duchiron, M. Lannes, H. Theze, L. Duclos, J. Bernichan, A. Mailhes, J. Dubarry, P. Lacaze, P. Lozes, J. Soubde, D. Dumestre, L. Barthet et Ch. M. Emerson, notaire.

Pour copie conforme à l'acte original enregistré en mon étude.
CHAS. M. EMMERSON, Notaire public.

Je, soussigné, député recorder des Hypothèques, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que la charte ci-dessus de la "Compagnie des Bouchers de la Nlle-Orléans pour le commerce des peaux et du suif," a été ce jour dûment enregistrée en ce bureau, conformément à la loi, dans le livre des sociétés No. 9, pages 238, 239 et 240.
Nlle-Orléans, 1er septembre 1873.
C. DARCANTEL, Député-Recorder.
11 sept—4f—1f par sem.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA.

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.
Primes reçues......$137,128 72
Pertes par incendies sur mer et rivières payées......$54,647 60
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.......[illegible]
......[illegible]
$53,114 18
Total de l'Actif......$794,912 1

DÉCLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 16 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg,
E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Ekeke, S. L. Nasits,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,
J. R. Wildermann, [illegible]—1m

GEO. MERZ, OLD BASIN BREWERY,

Corner Villeré and Toulouse Streets.

THE demand for my BEER and ALE being constantly on the increase, I have placed, for the convenience of dealers and families, an Order Box at the entrance of the Merchants' Exchange next to the office of Messrs C. E. Girardey & Co. Orders left there will be attended to at all hours.
july 24 '73—1y

ASSURANCES.

VINGT-QUATRIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

24 Mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1873—
Primes d'incendie......$196,445 91
Primes de mer......56,526 68
Primes des rivières......153,439 10
$406,411 69
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées......$324,152 52
Pertes payées:
Sur risques d'incendie $60,841 66
Sur risques de mer......52,422 20
Sur risques de rivières......64,843 62
$178,108 48
Taxes, escompte au lieu de participation, timbres, dépenses, escompte, etc.......55,158 40
$233,266 88
Laissant un bénéfice net de......$90,885 64
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets à recevoir......$44,433 60
Prêts sur bons et hypothèque......94,329 64
$138,763 24
Prêts garantis par actions payables sur demande......188,115 64
En caisse......55,642 22
241,757 86
Propriétés foncières......106,608 07
Bons de la ville, actions de banques et autres......168,422 00
Primes en voie de recouvrement......39,914 11
$692,431 20
Réservé pour pertes non réglées et pour taxes......$17,000 00

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. HOGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 24 mai 1873.
W. L. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, qu'un DIVIDENDE de TRENTE-TROIS ET UN TIERS pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 15 juin prochain, aux personnes qui se sont assurer par cette Compagnie et ont droit de recevoir le dit dividende.

— DIRECTEURS — Avril 1873:
Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, P. H. Foley,
A. G. Ober, Adam Thomson,
E. H. Summers, Henry Abraham,
P. N. Strong, Victor Meyer,
Joseph Bowling, Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge, Simon Hernsheim,
Simon Forchemer, Jos. H. Wolfe,
R. B. Post, R. T. Torian,
Edward Pilsbury, Jno. E. King,
Chas. E. Slayback, Frederick Camerden,
David Wallace, J. L. Harris.
27 mai—

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DE LA — Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires—
Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1872:
Sur les risques d'incendie......$318,327 25
Sur les risques de mer......54,645 35
Sur les risques de rivières......29,965 51
Total des primes......$403,138 [illegible]
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1872......$118,155 00
Primes remboursées......6,357 53
124,512 53
Montant net des primes......$278,624 60
Réassurances......$12,723 45
Pertes sur les incendies......56,111 32
Pertes sur mer......55,452 64
sur rivières......2,259 46
125,822 82
Pertes par les incendies, non réglées, réglées, mais non dues......20,000 00
Réserve (exigée par la charte) de 1/2 pour cent sur les sus-dites pertes......2,645 55
Frais, taxes, intérêt......14,600 14
176,871 96
Bénéfice......$101,952 64
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Bonds de la ville et autres bonds, valeur au comptant......$96,520 00
Billets garantis et billets hypothécaires......359,774 39
Actions de la Cie du gaz et autres actions......
Effets à recevoir, pour primes......17,400
Primes en voie de recouvrement......89,148 99
En caisse......63,710 40
Montant entre les mains de banquiers de Londres......
Succursales......500 00
Compte en suspens......2,918 87
......2,120 19
Propriété au coin des rues Canal et Camp, valeur au comptant......55,000 00
Propriété dans la rue Dumaine, valeur au comptant......6,013 24
$755,841 24

PASSIF.
Capital......$500,000 00
Réservé pour primes non expirées......118,155 00
Réservées pour réclamations non-réglées......20,000 00
Dividende aux actionnaires......$50,000 00
Dividende aux assurés......51,952 64 — 101,952 64
Surplus au-delà du passif......15,733 60
$755,841 24

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 10 janvier A. D. 1873.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 janvier 1873, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes comptant suivants, lesquels proviennent du montant net des primes expirées le 31 décembre 1872 et sont payables le troisième lundi de janvier 1873, comme suit:
20 pour cent sur les primes d'incendie.
50 pour cent sur les primes de rivières.
Il a été également résolu de payer aux actionnaires un dividende comptant de 10 pour cent à dater du premier lundi de février 1873.

DIRECTEURS:
Geo. Urquhart, M. Payro,
O. T. Dugazon, Placide Forstall,
G. W. Babcock, Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard, E. Miltenberger,
A. Schreiber, W. B. Schmidt,
Chas. Lafitte, J. Tuyes.
14 jan—1an

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

SEIXIÈME ÉTAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1873.
Primes d'incendie......$99,499 83
Primes de rivières......17,011 74
Primes de mer......14,044 27
130,555 84
En moins, primes remboursées......1,293 20
$129,262 64
Payé dans l'année—
Pertes par l'incendie......$33,193
Pertes sur les rivières......7,745 8
Pertes sur mer......4,709 52
$45,648 14
Réassurances......7,651 50
Loyer......2,500 00
Taxes......4,831 16
Réfaction (rebate)......14,013 33
Réservé pour risques non expirés......32,700 00
Dépenses, escomptes et intérêts......9,722 77 — 117,066 90
$12,215 74
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis......$11,919 20
Prêts garantis par hypothèque......31,128 00
Effets à recevoir pour primes......14,953 30
Actions, bons et autres garanties......142,478 69
Propriété foncière......11,503 16
Primes en voie de recouvrement......17,897 65
En caisse......14,636 74
$244,636 74

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 14 mai 1873.
JAS. FAHEY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré aujourd'hui, un dividende de cinq piastres par action, payable à dater du 26 du courant.

— DIRECTEURS —
A. CHIAPELLA, L. F. GÉNÉRÈS,
W. B. SCHMIDT, R. W. ADAMS,
C. KOHN, J. J. FERNANDEZ,
ED. BURTHE, F. LABORDE,
A. TERTROU, A. GIRAUD,
BAYLE, B. SALOY,
A. BONNECAZE, H. BOISBLANC.
[illegible]—1m

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances Mutuelle de la Louisiane.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:
Total des primes de l'année expirée le 28 février 1873......$403,713 64
Savoir: Primes d'incendie......$185,721 59
Primes de mer......188,560 58
Primes de rivières......29,431 47
403,713 64
En moins—primes non expirées et remboursées, réassurance et réfaction (rebate) sur primes......96,202 19
Montant net des primes......307,511 45
Pertes par l'incendie......$74,632 98
Pertes sur mer......162,136 12
Pertes sur rivières......10,156 77
$247,144 88
Taxes, etc......10,233 80
Dépenses, profits et pertes, escompte......27,662 19
275,040 87
Bénéfices......$32,470 58
L'actif de la Compagnie est estimé aux taux les plus bas du marché:
Bons de la ville et autres bons......$53,500 00
Actions de banques et autres actions......16,047 00
Actions et scrip de Compagnies d'Assurance......65,839 0
Propriétés foncières......49,600 00
Effets hypothécaires......49,544 41
Effets à recevoir......24,551 77
Primes en voie de recouvrement......61,347 27
En caisse et en Europe......106,321 44
$447,043 19

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
CHARLES BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 25 mars 1873.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, No 149 de la rue Gravier.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats non encore payés de scrip, à dater de Lundi, 12 mai 1873. Le dit scrip sera alors converti en fonds capital, d'après la Charte amendée de la Compagnie.
CHARLES BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs élus le 17 février 1873.
Chas. Briggs, Thos. H. Hunt,
Ant. Carrière, Chs. Honold,
Geo. A. Fosdick, D. Jardinan,
R. Brugier, R. S. Howard,
P. Anderson, Félix Larue,
A. Frerichs, Aug. Bohn,
Geo. W. Dunbar, Edward Toby,
E. F. Stockmeyer, Wash. Morton,
Henry J. Vose, William Knox,
E. Marquezy, W. S. Bailey,
Chas. Weisshaar, J. E. Lilyendale,
A. Locourt, Atwood Violett,
Frank Williams, A. K. Miller,
Chas. Lafitte, Edwd Murphy,
Rudolph Sieg, J. A. Lum,
W. C. Black, Silas Weeks,
Geo. W. Hynson.
mars

BUREAUX DE LA Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

AU No 61 DE LA RUE DU CAMP.
Nouvelle-Orléans, janvier 1873.
Capital payé......$500,000.

DIX-SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:
Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1872
Sur risques d'incendie......$106,177 79
Sur les risques de mer......55,033 36
Sur les risques de rivières......41,939 01—$203,244 56
Plus—les risques non expirés de 1871......46,696 00—$251,[illegible]
Moins—les risques non expirés de 1872......$32,195 00
Primes remboursées......2,751 28— 34,944 [illegible]
Montant net des primes......$196,993 [illegible]
Pertes, etc., payées dans la même période
Risques d'incendie......$30,783 77
Risques de mer......28,704 56
Risques de rivières......13,311 67—70,847 00
Plus, pertes non encore réglées......$12,000 00
Fonds réservé......10,000 00
Ré-assurance......4,109 30—$26,809 30
Frais généraux et dépenses......$17,522 37
Intérêt sur le capital......$50,000 00
Moins l'escompte et l'intérêt......48,569 59— 1,430 41— 136,609 08
Bénéfice net......$60,294 [illegible]
L'Actif de la Compagnie est, d'après les taux du marché, comme suit:
Bons de chemins de fer de la ville, bons de la ville, de l'Odd Fellows' Hall, et des Turners' Association......$130,822 50
Actions de Banques, de la Cie de Gaz et des Cies d'Assurance......156,564 72
Prêts garantis......23,615 56
Prêts garantis par hypothèque......40,100 00
Effets à recevoir......25,455 11
Scrip d'autres Cies d'assurance......2,305 22
Primes en voie de recouvrement......24,413 94
En caisse......74,714 14
Total de l'actif......$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
JAS. I. DAY, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. PAROISSE D'ORLEANS, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 janvier A. D. 1873.
ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 17 janvier 1873, ont résolu de payer, comptant, un dividende de Trente pour Cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 et qui sera payable le 27 janvier 1873;

De payer, sur demande, aux actionnaires, Dix pour Cent sur le capital de la Compagnie, conformément à la Charte amendée.

L'intérêt des actions se payera, dorénavant, tous les trois mois, c'est-à-dire le premier lundi d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier.

Directeurs pour 1873:
John G. Gaines, E. J. Hart,
Henry Renshaw, Hugh Wilson,
B. Bicot, I. N. Marks,
Charles Macready, W. E. Seymour,
Richard Flower, J. Weis,
B. W. Taylor, J. C. Morris,
J. I. Day, G. M. Bayly,
James Byrnes, J. L. Harris,
Lionel C. Levy, W. B. Schmidt,
L. Aleus, E. B. Wheelock,
L. H. Joseph, R. T. Torian,
Scott McGehee, Isaac L. Haas.

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe Coupée.
O. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. O. A. PEIRCE, Maître-de-poste à Plaquemines, paroisse Iberville.
J. MILLET, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
ALFRED GRADENIGO, St Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Côteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
P. F. BEREAU, à la Passe Christian.
PHIL. BAUER, Ouest Bâton Rouge.
LAURENT CHERI, Plaquemines (Iberville).
A. BOYER, Moreauville (Avoyelles).
R. RIGULFI, Houma (Terrebonne).
SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jonesville (Texas).
WM. RUDSON, à Jeanerette, paroisse St Mary.
EDGAR DELERY, Baie St-Louis (Miss.)

Prix de l'abonnement.

1 an......$14
6 mois......7
3 mois......3 50
1 mois......1 25
Prix du numéro......5 cents

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix $5 par an, et 10 cts le numéro.